

Réf : S16-2-ELU0305 - **LEGISLATION FUNERAIRE**
et
GESTION COMMUNALE OU MUTUALISEE DES CIMETIERES

FORMATION du jeudi 22 décembre 2022

Places limitées à 15 inscriptions

COLLECTIVITE

M, Mme (Nom-Prénom)

Fonction

N° tel mobile (en cas d'urgence) :.....

Participera **le jeudi 22 décembre 2022**

Salles A et B
Centre de Gestion 16
30 rue Denis Papin
16000 ANGOULEME

COUT DE LA FORMATION

350 euros par personne pour les collectivités adhérentes
Majoration de 20% par personne pour les collectivités non adhérentes

FINANCEUR

Caisse des Dépôts (DIF)
à compter de 2022
vous devez vous inscrire
sur le site « [MON COMPTE FORMATION](https://moncompteformation.gouv.fr) »
avant le **01/12/2022**

Collectivité ou Elu
Bulletin d'inscription à envoyer à l'AMF16
avant le 01/12/2022

☞ L'association se réserve la possibilité d'annuler la séance si les conditions à son bon déroulement ne sont pas réunies (nombre de participants insuffisant...)

☞ **L'annulation totale ou partielle du fait du participant, doit être signifiée à l'Association 7 jours avant la formation.** En cas d'absence non justifiée (certificat médical...) **l'Association facturera la totalité de la prestation.**

PAUSE DEJEUNER : si le contexte sanitaire le permet. Des renseignements vous seront communiqués ultérieurement

Association des Maires de la Charente
30 rue Denis Papin, 16000 Angoulême
☎ : 05 45 68 53 21
@ : contact@amf16.fr